

Solidarité au Batiment D1

Fleury-Mérogis, le 17 octobre 2022

Ce vendredi 14 octobre 2022 un accident grave a eu lieu au sein du bat D1.
Une tentative de lynchage ou de prise d'otage d'un agent pénitentiaire a été évitée de justesse.

Aux dires des agents du Bâtiment D1 et au vu du sous-effectif criant d'agents durant la période estivale, voici 3, 4 mois que la population pénale semble s'être installée dans un certain confort.

Suite aux alertes répétées des agents voyant la recrudescence des téléphones portables en cellule, lors de leurs rondes de nuits, la Direction du Bat D1 intervient par des opérations coup de poing, coordonnées avec les ELAC et les agents de détention. Ce qui a pour effet immédiat de déranger le bon fonctionnement du trafic des détenus.

En effet, ces actions ciblées auront pour réponse un mouvement de contestation dans la cour de promenade découlant sur un refus de réintégrer généralisé (environ 140 détenus). Il faudra l'intervention des ERIS venant porter mains fortes aux équipes de terrain, de Fleury-Mérogis, pour pouvoir mettre fin au départ de l'émeute.

On ne peut faire porter le chapeau à quelques agents épuisés voulant effectuer correctement leur travail au vu du peu de moyen humains investi ces derniers temps sur la structure de Fleury-Mérogis.

Le bureau local de la CGT Pénitentiaire demande à la direction de la MA de Fleury-Mérogis d'assurer la sécurité de ses agents en faisant pression sur la DAP afin d'avoir l'effectif pour pouvoir effectuer ses missions de maintien de l'ordre au quotidien dans les meilleures conditions.

Le bureau local de la CGT Pénitentiaire demande des lettres de félicitations express pour l'ensemble du personnel présent ce jour s'étant serré les coudes pour contenir le mouvement et éviter le pire.

Le bureau local de la CGT Pénitentiaire souhaite un prompt rétablissement au collègue blessé. Et demande à la direction un accompagnement psychologique pour les collègues qui en formuleront le besoin.

La CGT Pénitentiaire restera TOUJOURS attentive aux conditions de travail des personnels.